

CSRH : Point de situation

Dans un contexte social tendu (Mouvement social-du CSRH), le CSA bilan DINA 2024 a été reconvoqué ce vendredi 24 mai, en raison du boycott par les OS de la séance du 16 mai faisant suite à l'envahissement du CSA par des agents du CSRH et à la réponse décevante du Directeur général joint au téléphone.

A titre liminaire, **la CFDT a réaffirmé son soutien plein et entier aux personnels du CSRH** dans le cadre de leur demande d'une reconnaissance indemnitaire de leur expertise et technicité.

Le Président a par ailleurs confirmé que la revendication portée par le personnel du CSRH est un dossier prioritaire de la DG, dans lequel la DINA est totalement engagée sans toutefois pouvoir dépasser les engagements de la Direction Générale.

Cette demande de valorisation financière n'est selon lui que l'arbre qui cache la forêt, et doit s'accompagner par la nécessité de retrouver des méthodes et une organisation de travail rationnelle dans toute la sphère RH (DG, CSRH et pôles RH des DI).

Pour la CFDT :

Notre organisation syndicale soutient les agents du CSRH et leurs revendications indemnitaires, sans occulter pour autant les problématiques en matière d'organisation du travail qui se poseront ultérieurement.

L'administration, qui les reconnaît comme légitimes depuis 2018, ce qui a été réaffirmé par notre Directeur général, n'a plus qu'à transformer l'essai en leur octroyant la prime mensuelle qu'ils demandent et attendent depuis une dizaine d'années.

La logique ne serait-elle pas d'aligner leur rémunération sur celles d'autres services à compétence nationale ? Ou tout simplement sur celle des agents des recettes interrégionales ?

Pour l'instant, si l'administration a validé une prime exceptionnelle de 450 euros bruts par agent pour 2024 (soit 37,50 par mois sur l'année ou 3,75 euros par mois sur 10 ans), elle peine à concrétiser quelque chose au-delà.

Le principe de la nécessité d'une prime pérenne à partir de 2025 est compris, validé par la sous-directrice RH en avril puis plus récemment par le DG himself dans un courrier reçu ce 26 mai par les secrétaires nationaux des OS.

Pour autant, dans le contexte budgétaire tendu qui est le nôtre, l'administration centrale ne semble pas pour l'instant réussir à faire entendre la voix spécifique de la douane pour son CSRH, dont la technicité avancée devrait pourtant permettre l'octroi dès à présent d'une prime spécifique, sans préjudice de ce qui sera dévolu ultérieurement aux 13 autres CSRH du ministère, dont l'organisation et le périmètre de compétences n'est pas identique.



La piste envisagée par la DG consiste à prélever sur le budget de la douane pour 2025 et non sur un fonds qui serait spécifiquement attribué par le ministère pour le(s) CSRH.

Elle élude en tout cas une véritable négociation avec les organisations syndicales et, tout en négociant des arbitrages budgétaires en sa faveur, prend le risque de ne pas être en mesure de proposer quelque chose de satisfaisant à des agents qui ont fait clairement valoir leur extrême fatigue et leur colère de pas être entendus.

Si l'on ne peut que saluer le fait que le Directeur général porte le dossier et se soit exprimé officiellement dessus, en tardant à donner des éléments chiffrés, l'administration génère de l'inquiétude supplémentaire, quitte à laisser dégénérer un conflit déjà bien engagé.

Quid des actions qui pourraient être menées par les agents du CSRH, en arrêtant tout simplement de travailler en surchauffe et en diminuant leur rythme de travail pour tout ce qui concerne la paye et l'avancement ?

Quid en outre du risque de propagation du conflit au-delà du CSRH, avec des agents des douanes déjà à bout et qui n'apprécieront certainement pas de voir que leur rémunération est amputée parce que l'administration n'a pas su mettre en place des négociations, ni depuis 10 ans, ni depuis ce printemps quand le dossier CSRH a explosé ?

Quel agent, privé de vacances d'été, avec les répercussions familiales que cela implique, mais destinataire en compensation de la prime JO, comprendra qu'il est pénalisé parce qu'il a fallu plus de 6 mois à l'administration pour prévoir d'octroyer une prime (comme ils en valident tous les mois pour les agents DG/services à compétence nationale/RI) à 120 agents, alors que la situation est connue depuis 10 ans et reconnue légitime depuis 2018 au moins ?

Les agents du CSRH ne demandent même pas à l'administration de compenser ce qui n'a pas été versé pendant toutes ces années, ils demandent simplement qu'à l'avenir, la situation soit rectifiée de manière durable et équitable.



Pour l'heure, le DG n'a toujours pas confirmé sa visite le 5 juin 2024 à Bordeaux et il n'est pas certain que la sous-directrice RH Mme Ployart soit en mesure d'avancer une quelconque estimation chiffrée.